

**46.—Principales entreprises d'irrigation de l'A.R.A.P. au Manitoba et en Saskatchewan, le 31 octobre 1946**

| Entreprise                                   | Endroit  | Description  | Superficie irrigable | Capacité d'emmagasinage |
|--|--|--|----------------------|-------------------------|
|  |  |  | acres                | pi.-acre                |
| <b>Manitoba—</b>                             |  |  |                      |                         |
| Deadhorse-Creek.....                         | Morden.....                                      | Barrage de terre, achevé en 1941.....  | 100                  | 1,200                   |
| <b>Totaux, Manitoba<sup>1</sup>..</b>        | —  | —  | <b>100</b>           | <b>16,265</b>           |
| <b>Saskatchewan—</b>                         |  |  |                      |                         |
| Réservoir de Cypress-Lake.                   | Sud-ouest de la Saskatchewan.                    | Ouvrages d'emmagasinage et d'irrigation dans la vallée de la rivière Frenchman, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, barrages d'emmagasinage afin de hausser le niveau du lac Cypress pour fins d'irrigation le long de la Frenchman; comprend le canal conduisant à la région de Robsart-Vidora. | —                    | 80,000                  |
| District d'irrigation de Val-Marie.          | Val-Marie.....                                   | Barrage sur la rivière Frenchman et ouvrages de distribution.  | 8,549                | 8,000                   |
| District d'irrigation d'Eastend.             | Rivière Frenchman, sud-ouest de la Saskatchewan. | Barrage d'emmagasinage sur la rivière Frenchman et canaux pour rétablir et agrandir une vieille entreprise d'irrigation.   | 5,396                | 1,300                   |
| Maple-Creek.....                             | Maple-Creek.....                                 | Aménagement des criques Maple, Gap et Downie, coulant au nord de Cypress-Hills pour irrigation et abreuvement du bétail.   | 6,000                | 23,260                  |
| Swift-Current.....                           | Swift-Current.....                               | Aménagement du crique Swift-Current et de ses tributaires pour irrigation, abreuvement du bétail et approvisionnement municipal et domestique d'eau.   | 25,000               | 98,350                  |
| Vallée de la rivière Qu'Appelle.             | Sur la Qu'Appelle, à l'est de Moose-Jaw.         | Aménagement de la Qu'Appelle et de ses tributaires pour irrigation, abreuvement du bétail et approvisionnement domestique d'eau; acréage irrigable ultime, environ 39,000 acres.   | 1,600                | 72,700                  |
| <b>Totaux, Saskatchewan<sup>1</sup>.....</b> | —  | —  | <b>65,000</b>        | <b>400,904</b>          |

<sup>1</sup> Y compris d'autres petites entreprises.

**Irrigation en Colombie-Britannique\*.**—Le premier droit à l'usage de l'eau pour fins agricoles a été accordé en 1858, trois mois après l'adoption d'une loi par le gouvernement impérial établissant la Colombie-Britannique comme colonie de la Couronne.

A ses débuts, l'irrigation servait surtout à la culture du foin, dans les terres du fond des vallées où il était facile de détourner l'eau des cours d'eau. Vers la fin du siècle, l'eau était amenée aux terrains d'alluvion et aux terres plus hautes, surtout là où le climat et ces terrains se prêtaient à la culture commerciale des fruits.

Des sociétés ont été constituées, de vastes terres ont été achetées et subdivisées et des réseaux d'irrigation ont été aménagés surtout au moyen de fossés de terre ou de canaux d'amenée de bois, pour arroser les terres. La plupart de ces réseaux d'irrigation ont été absorbés et administrés par les districts d'amélioration, en vertu de la loi sur les eaux, ou par les municipalités. Aujourd'hui, les grands réseaux d'irrigation de la province sont de bons modèles de structures hydrauliques. La topographie généralement accidentée a posé plusieurs problèmes ardues aux ingénieurs; l'exploitation agricole, devant nécessairement suivre les vallées plutôt étroites, ne se prête pas à des réseaux d'irrigation simples et peu coûteux.

\* Préparé par J. E. Lane, sous-administrateur de la Division des droits hydrauliques, ministère des Terres et Forêts, Victoria (C.-B.).